

Section cinquième

Rivières et ruisseaux

Il existe trois rivières recevant les eaux de plusieurs ruisseaux lesquelles forment la majeure partie du périmètre de cette commune. La première est la rivière de **Lanse** qui fait partie de la limite occidentale de ladite commune. Elle prend naissance aux sources de la jasserie de Loulle, descend entre celles de Champclose et de Puy Gros ensuite à St-Anthème Viverols et se jette dans la Loire aux environs de Basse-en-Basset (Haute-Loire). Son parcours sur le périmètre de cette commune est de 1 250 mètres seulement en suivant toutes ses sinuosités. Cette rivière fut choisie pour limite entre la province du Forez et celle de l'Auvergne, ainsi qu'il résulte de la transaction passée entre le comte de Forest et la reine de France, Jeanne de Bologne, héritière de Guillaume comte d'Auvergne en 1341 en sorte que la partie du terrain en amont de cette rivière est restée réunie au comté de Forez jusqu'à l'époque que la France fut divisée en départements et ce en exécution du décret du 4 mars 1790 qu'elle fut réunie à son ancienne province c'est à dire au département du Puy-de-Dôme.

La seconde est une rivière qui forme la majeure partie de la limite septentrionale de cette commune dans une étendue de 15 000 mètres en suivant toutes ses sinuosités ; elle prend ses sources dans la montagne de Pierre-sur-Haute, entre les jasseries de Loulle et celles de Renat (commune de Sauvain) et là elle porte le nom de rivière de **Pré Moret** jusqu'à la rencontre du ruisseau de Garnier où elle prend le nom de **Coretet** jusqu'à la rencontre de la rivière qui descend de Chalmazelle entre les communes de Sauvain et de St-Georges-en-Couzan, qu'elle prend le nom de rivière de **Lignon** et va se jeter dans la Loire entre Feurs et Cleppé recevant dans son cours les rivières d'**Ouzon**, de **Vizézy** et plusieurs ruisseaux et faisant jouer plusieurs moulins. La rivière de Lignon est la plus importante de la commune et peut-être du département. Elle serpente les montagnes au-dessus de Boën et la plaine du Forest. C'est sur l'une de ces rives que St Porcaire, abbé de Lérins, fut tué en 721 par les sarrasins dans une cellule qu'il s'était fait construire à Montverdun, sa patrie. Ses reliques furent déposées dans l'église dudit Montverdun où elles ont été toujours conservées malgré toutes les révolutions qui se sont succédées. La rivière de Lignon est d'ailleurs immortalisée dans le roman de l'Astrée par Honoré d'Urfé.

Les rives de Lignon dans leur parcours sur les frontières de cette commune sont presque partout bordées de bois et rochers très escarpés. Ses eaux très impétueuses dans les temps de pluie ou la fonte des neiges mais le plus souvent calmes et paisibles coulent parmi des massifs d'arbres et d'arbrisseaux qui embellissent ses bords. Sa largeur commune depuis le pont de St-Georges-en-Couzan jusqu'au Pont de la Pierre est de huit à dix mètres, et la plus grande hauteur des eaux est d'un mètre et demi entre lesdits deux ponts. Elle fournit une eau assez salubre, d'excellentes truites et quelquefois des saumons qui y remontent par la Loire.

[note en marge de M. Mervillon] Supplément de 1836. Elle est marquée sur le plan de rivière de **Pierre-Brune**.

Et la troisième est la rivière de **Vizézy** qui prend sa naissance vers les sources des jasseries de Gourgon commune de Roche et de Garnier. Elle parcourt la majeure partie de la limite méridionale de cette dite commune, et elle reçoit dans son cours aussi plusieurs ruisseaux et fait jouer plusieurs moulins.

Les rives de **Vizézy** sont presque partout bordées de prés ou de pâtures, il y a cependant de distance en distance, quelques bouquets de bois et quelques broussailles. Ses eaux sont plus douces que celles du Lignon parce qu'elles sont échauffées par les rayons du soleil et ne sont presque point abritées. Cette rivière fournit aussi beaucoup de truites mais pas tout à fait si grosses ni si noires que celles du Lignon à cause de la douceur des eaux. Sa largeur commune depuis le domaine des Massons jusqu'au ruisseau de Gouttefière est de quatre à six mètres au plus et la plus grande hauteur des eaux entre lesdits deux points est d'un tiers de mètre, et son cours depuis sa naissance jusqu'au dit domaine des Massons

[page 17 du manuscrit]

qui forme l'angle sud-est de la commune est de ...

La commune est encore arrosée par différents ruisseaux dont les noms suivent :

1° Bruyère (la) : Le ruisseau de la Bruyère prend sa naissance au territoire du même nom, situé au-dessous du chef-lieu de cette commune et se réunit au ruisseau de Chavanes au-dessous du hameau

de Monattes. Son parcours est de ... mètres. Il arrose une partie des prés des habitans du hameau de Bucherolles, Germagneux et Monattes, et il ne fournit aucun poisson, si ce n'est des écrevisses.

2° Chavanes : Le ruisseau de Chavanes dont le cours est de..... mètres, prend sa naissance aux sources de Chavanes, dans la prairie appelée la Goutte située près dudit hameau de Chavanes descend entre les territoires des habitans de Bucherolles et Planchas ensuite au hameau de Monattes au-dessous duquel il reçoit ledit ruisseau de la Bruyère. Il descend ensuite au lieu de Rangon, commune de Pralong, recevant dans son cours les ruisseaux dits des Combes et de Goutte première. Il fait jouer plusieurs moulins et autres artifices au moyen des écluses, et il fait partie de la limite de cette commune d'avec celle de Pralong.

3° Colleret : Le ruisseau de Colleret dont le cours est de ... mètres prend sa naissance aux sources de Courreaux, Regardery et des Passaux à peu de distance au dessus dudit lieu des Passeaux. Il se forme et traverse en arrosant les prairies de la Valbertrand comprenant les hameaux et lieux de Bourchanin, Chamarel, la Goutte, les Passeaux, le Verdier et Sumillan les territoires des habitans de ces derniers hameaux et lieux et se réunit à la rivière du Coretet près du lieu du Pont de la Pierre, commune de Sauvain.

4° Combes (les) : Le ruisseau appelé les Combes prend sa naissance au territoire du même nom, situé près le hameau de Loibes se dirigeant du nord au sud, déclinant à l'est en traversant et arrosant les prairies des habitans de ce dernier hameau et se réunissant au ruisseau de Chavanes au-dessous dudit hameau de Loibes, après un parcours en suivant toutes ses sinuosités de 660 mètres et de 2 mètres de largeur.

5° Drugent (le) : Le ruisseau appelé Drugent prend sa naissance près du lieu de la Pelletière. Il fait partie de la limite entre cette commune et celle de Marcoux jusqu'à la rencontre du chemin tendant de Cullieux au hameaux de Maure et de Say, commune de Marcilly-le-Pavé. Son étendue en suivant toutes ses sinuosités est de...

6° Epeillat (l') : Le ruisseau d'Epeillat prend sa naissance à la source de Foudre Chatel près de la jasserie de Loulle, entre cette dernière et la petite montagne qui est au-dessus et fait le confin occidental de la jasserie de Garnier. Ce ruisseau fournit les eaux pour l'exploitation de cette dernière jasserie par le moyen d'un béal d'irrigation qui existe depuis un temps immémorial et qui part du point d'intersection du chemin tendant de St-Bonnet à Valcivières (Puy-de-Dôme) et dudit ruisseau d'Epeillat jusqu'aux loges de la jasserie dudit Garnier, en traversant, en contournant une partie de la jasserie du bois de Loulle et partie celle dudit Garnier ; ledit ruisseau d'Epeillat traverse le bois de Loulle et se réunit à la rivière de Pré-Moret après un parcours en suivant toutes ses sinuosités de...

7° Garnier : Le ruisseau de Garnier prend sa naissance vers les sources de Gourgon et de la Jasserie de Garnier, sources qui forment aussi, du moins celles de Gourgon, la naissance du ruisseau de Goutte fière qui se jette dans la rivière de Vizézy. Ce ruisseau traverse une partie du tènement de Gourgon, fait la limite entre la jasserie de Garnier et de la montagne de Courreaux et la séparation des communaux appelés la Couharde et les Appreaux, et se jette dans la rivière de Pré-Moret au point où cette dernière rivière prend le nom de Coretet, lequel point se trouve dans le creux de Chorsin. Son étendue depuis ce dernier point jusqu'à sa naissance est de 3 960 mètres en suivant toutes les sinuosités et de 3 mètres de largeur. Il fournit dans son cours la quantité d'eau nécessaire au moyen d'un biez et d'une écluse pour faire jouer tous les artifices du moulin des cohéritiers Simon de Paley. Les rives de ce ruisseau sont dans la majeure partie de son cours bordées des bois et des rochers très escarpés, ses eaux sont extrêmement froides et produisent quelquefois d'excellentes truites.

Indépendamment de ce que ledit ruisseau fournit les eaux pour faire jouer un moulin, il fournit encore une quantité d'eau assez considérable à la ville de Montbrison, chef-lieu du département de la Loire, après avoir fait jouer tous les moulins et autres artifices des habitans des communes de St-Bonnet-le Courreaux, Chatelneuf, Roche, Essertines-en-Chatelneuf et Montbrison qui se trouvent sur

la rivière de **Vizézy**, et ce par le moyen d'un biez appelé **Béal Comtal** qui part dudit ruisseau de Garnier directement de l'angle sud-est du pré appelé les Planches appartenant à la fabrique de l'église de Sauvain, en traversant, en contournant partie de la montagne de Courreau, les bois du Chard et de Regardery et la prairie du lieu de la Farge-en-Courreaux, et jette ses eaux dans le biez du moulin de Pierre Giraud et de deux moulins de Jean Masson qui sont situés en dessous du lieu de la Farge-en-Courreaux, et ensuite à peu de distance de ces derniers moulins dans la rivière le Vizézy dont le parcours depuis ce dernier point jusqu'au point de départ au ruisseau de Garnier est en suivant tous les contours de 4 320 mètres et de 2 de largeur.

La tradition nous apprend que ce qui a donné le nom à ce biez, de **Béal Comtal**, ce fut la grande sécheresse de 1580, que les moulins furent arrêtés faute d'eau, qu'Anne d'Urphé, alors bailli de Forez, fit faire des recherches pour trouver une quantité d'eau suffisante pour alimenter la rivière de **Vizézy** aux fins de pouvoir faire jouer tous les moulins qui étaient sur cette rivière, et il fut reconnu qu'une partie des eaux du ruisseau de Garnier pourrait être réunie à celles de ladite rivière. Le biez auquel on donna le nom de **Béal Comtal** fut de suite tracé, creusé et immédiatement l'eau y fut mise en sorte qu'au moyen de cette augmentation d'eau à ladite rivière, les moulins furent mis en jeu pour moudre.

[page 18 du manuscrit]

Comme cette augmentation d'eau prise audit ruisseau était au préjudice de la maison Palay, aujourd'hui représentée par les cohéritiers Simon, fait pour le service de leur moulin soit enfin pour l'irrigation de leurs prés et pâtures, un traité eut lieu entre cette dernière maison et les autorités de la ville de Montbrison par lequel il fut convenu que les meuniers de sur la rivière de **Vizézy** pourraient prendre toutes les années de grandes sécheresses depuis le 1^{er} août jusqu'au 1^{er} 8^{bre} inclusivement une quantité d'eau à ce ruisseau pour alimenter ladite rivière que pour déterminer cette quantité on placerait à la prise d'eau audit ruisseau une planche ayant six trous de diamètre de chacun trois centimètres par lesquels l'eau entrerait dans le béal pour ensuite descendre à ladite rivière de Vizézy et ce moyennant une indemnité proportionnée aux journées qu'on prendrait lesdites eaux, laquelle indemnité devrait être supportée par les meuniers de cette rivière dans la proportion de leurs artifices et devrait être payée chaque fois qu'on prendrait lesdites eaux à la maison de Paley, ce qui fut exécuté pendant de longues années.

Des difficultés s'étant élevées par le défaut d'exécution dudit traité, les propriétaires des fonds limitrophes dudit biez et notamment la maison de Paley voyant qu'on ne leur payait plus l'indemnité se permettaient d'intercepter les eaux dudit biez, et sur tout dans le courant de la nuit pour faire jouer leur moulin et arroser leurs prés et pâtures ; d'après différentes défenses et procédures à la police correctionnelle, et pour empêcher cette interruption, la ville de Montbrison obtint il y a quelques années un arrêté de M^r le Préfet de ce département portant entre autres clauses qu'on placerait la garnison chez tous ceux qui se permettraient à l'avenir de les intercepter, ce qui eu lieu en 1814. Depuis cette époque on y a placé un garde pour la surveillance des eaux et pour faire les réparations du biez, lequel garde est payé par tous les meuniers de cette rivière et comme depuis cet arrêté on prend une plus grande quantité d'eau que celle portée dans ledit traité, c'est-à-dire autant que le biez peut en contenir, la ville de Montbrison est en voie d'arrangement avec les cohéritiers Simon représentant la maison Paley pour avoir ces eaux en tous temps.

8° Goutte fierre : Le ruisseau de Goutte fierre prend sa naissance à la montagne de Roche, au territoire appelé Gourgon et d'après une étendue de ... mètres, il se jette dans la rivière de Vizézy. Il forme une partie de la limite méridionale de cette commune ainsi que nous l'avons expliqué en l'article 5 de la délimitation, il est presque partout bordé de bruyères, pâtures et prés.

9° Goutte Martin : Le ruisseau de Goutte Martin prend sa naissance à l'angle nord est de la terre appelée Molard-bas appartenant à Mathieu Simon. Il fait partie de la limite orientale septentrionale de cette commune dans une étendue de ... mètres et se jette dans la rivière de Lignon à peu de distance du pont de St-Georges-en-Couzan.

10° Goutte noire : Le ruisseau de Goutte noire dont le cours est de ... mètres prend sa naissance dans la prairie du lieu de Paley, descend vers le lieu du Crozet où il fait jouer un moulin sans écluse et

à peu de distance de ce dernier se jette dans la rivière du Coretet après avoir arrosé la prairie des habitants de Crozet.

[en marge] supplément de 1857

11° Goutte première : Le ruisseau de Goutte première dont le cours est de mètres prend sa naissance dans une pâture appelée la borne appartenant à Philippe Carton et se réunit au biez conduisant les eaux aux moulins du lieu de Rangon, commune de Pralong. Ce ruisseau forme une partie de la limite orientale de cette dite commune de St-Bonnet-le-Courreaux.

12° L'appent : Le ruisseau de l'appent prend sa naissance près le hameau de Tréçisse, parcourt une assez longue étendue dans la commune. Ses eaux arrosent les prairies de ce dernier hameau, une partie de celle du Roure, de la Farge en Grand-Ris, du Chaumey, des Arnauds en Grand-Ris et de Grand-Ris passe à côté du lieu d'Essendos dont les rives commencent à être bordées par des rochers nus et escarpés passe ensuite dans les bois du lieu du Mas de Mornand et se jette dans la rivière de Lignon à peu de distance au dessous dudit lieu d'Essendos ; ce ruisseau fait aussi jouer deux ou trois moulins au moyen des écluses. C'est le troisième et dernier ruisseau de la commune qui se réunit à la rivière de Lignon et dont son étendue en suivant ses sinuosités est de 2 560 mètres, sa largeur de 1 mètre et demi.

13° Malécot : Le ruisseau de Malécot prend sa naissance dans le bas de la prairie de Malécot, commune de Chatelneuf, descend en arrosant les prairies des hameaux de Pramol et Planchas et faisant jouer deux moulins au moyen des écluses jusqu'à la rencontre de la commune de Pralong ; il forme la majeure partie de la limite méridionale de cette commune et son étendue est de ...

14° Les Sagnes : Et enfin le ruisseau des Sagnes prend sa naissance au territoire du même nom appartenant aux habitants de Planchas et se réunit au ruisseau de Chavanes au-dessus du moulin de Pierre-Marie Cellier, du lieu de Monatte. Son étendue est de 280 mètres et 1 mètre de largeur.

qui sont tous les ruisseaux de la commune de St-Bonnet-le-Courreaux à l'exception de quelques collines ou petits ruisseaux, vulgairement appelés gouttes qui ne méritent pas d'être cités n'ayant qu'une petite étendue et n'ayant d'eau que dans les temps de grandes pluies, tels celui du Roure descendant au ruisseau de l'appent celui d'Aubigneux descendant au ruisseau de Drugent de celui entre les hameaux de Germagneux et Trémollin, appelé ruisseau de la Gueuse descendant au même ruisseau de l'appent et de celui du territoire des Gouttes entre les lieux des Nermonds et des Mûres descendant à la rivière de Vizézy.

[page 19 du manuscrit]